

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Communes de La Chappelle Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Rausseintes, Rohaire.

**PLAN DE ZONAGE PARTIEL**

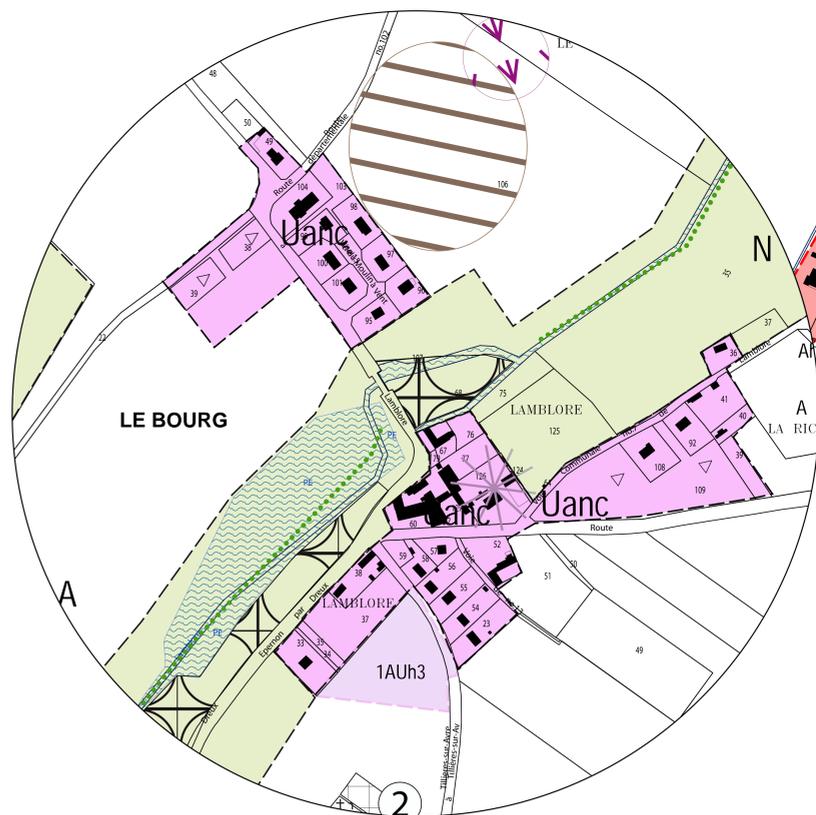
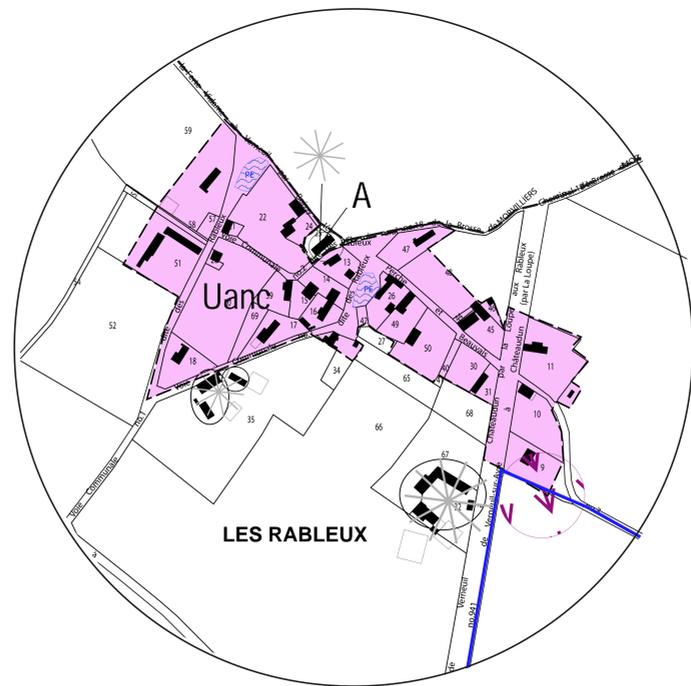
**Commune de Lamblore**

**Zooms sur le bourg,  
Les Rableux et la Tibardière**

1/2 000<sup>ème</sup>  
0 25 50 100 200 m  
Modifié les : Mis à jour les : Edition :

Elaboration du PLUI  
Document arrêté le :  
Document approuvé le :

IngESPACES  
Cité Descartes  
23, rue Alfred Nobel  
71420 Changis Sur Marne  
Tel : 01 64 61 96 24



- Limite de zone et de secteur
- Zone UA : zone urbaine ancienne
- Secteur UAe : maison de retraite
- Zone UB : zone urbaine récente
- Secteur UBa : secteur inclus dans le périmètre de protection des monuments historiques
- Zone UE : zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
- Zone UX : zone urbaine à vocation d'activités
- Zone Uanc : zone urbaine assainissement non collectif
- Zone 1AUh : zone à urbaniser (vocation dominante habitat)
- Zone 1AUx : zone à urbaniser (vocation activités)
- Zone 2AU : zone à urbaniser à long terme
- Zone A : zone agricole
- Secteur Ah : secteur agricole présentant un habitat dispersé existant
- Zone N : zone naturelle
- Secteur Nh : secteur naturel présentant un habitat dispersé existant
- Secteur Ni : secteur naturel voué à un aménagement pour loisirs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- ★ *Éléments remarquables à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme*
- ..... *Haie à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme*
- ..... *Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme*
- *Boisement à protéger au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme*
- Plan d'eau protégé au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'urbanisme*
- ▽ *Nouvelle construction non dessinée au cadastre*
- ☼ *Exploitation agricole en activité*
- *Bâti agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination après accord de l'exploitant*
- Zone humide*
- Zone de risques de cavités souterraines*
- Zone de risques de marnières*
- Périmètre de protection rapprochée du captage d'alimentation en eau potable au lieu-dit "Le Plessis"*

Repère	Destination	Bénéficiaire	Surfaces
1	Aménagement d'un espace vert et de loisir	Commune	19 130 m <sup>2</sup>
2	Projet d'extension du cimetière	Commune	2 280 m <sup>2</sup>
3	Réalisation de logements sociaux (Article L123-2b)	Commune	3 800 m <sup>2</sup>
4	Projet d'extension du cimetière	Commune	5 500 m <sup>2</sup>